



**IFEMA**

Institut de Formation en  
Médecine Anthroposophique

## Formation en médecine anthroposophique

2017-2019

**REGION OUEST - ILE DE RE**

*« On ne peut connaître que ce que l'on aime. Plus la connaissance se veut profonde et complète, plus cet amour doit être puissant et vivant. »,  
J.-W. von Goethe*

L'IFEMA organise à partir de 2017 une formation certifiante en médecine anthroposophique dans la région ouest de la France. Cette formation s'adresse aux médecins, aux internes et aux étudiants en médecine en fin de cursus. Elle est également ouverte aux autres professions médicales (chirurgiens-dentistes, vétérinaires, sages-femmes) et aux pharmaciens, sans être toutefois certifiante pour ces professions, et sous réserve de possibilité.

L'enseignement est conçu sur 3 années :

1<sup>ère</sup> année (2017) : **Les fondements de la médecine anthroposophique**  
3 séminaires de 3 jours à l'île de Ré (Les Grenettes)

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années (2018 et 2019) : **Pathologie et thérapeutique**, avec chaque année :  
2 séminaires de 3 jours à l'île de Ré,  
3 journées à Bordeaux et à Nantes (programme identique dans les 2 villes)

Les trois journées sont également ouvertes aux professionnels médicaux non inscrits à l'ensemble de la formation.

### OBJECTIFS

La formation constitue un programme élémentaire, mais global en médecine anthroposophique. A l'issue d'une formation complète, le participant doit :

- avoir acquis les connaissances théoriques de base concernant la physiologie de l'être humain du point de vue anthroposophique, la pathologie et les moyens thérapeutiques, en particulier la connaissance des médicaments en lien avec les règnes de la nature dont ils sont issus, et les grandes lignes de la pharmacologie spécifique à la médecine anthroposophique,
- être capable d'élaborer un diagnostic basé sur la perception et l'analyse des symptômes, de la constitution, ainsi que des éléments biographiques du patient,
- être capable de construire une démarche thérapeutique à partir du diagnostic, des besoins individuels du patient, et de la connaissance des médicaments et des autres moyens thérapeutiques.

#### Pour plus d'information

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2  
contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97 - Site web : [www.ifema.fr](http://www.ifema.fr)

## VALIDATION ET CERTIFICATION

La formation de base est validée sous réserve de participation à l'intégralité des journées de formation de chaque année, avec une tolérance d'une absence par année. Elle fait l'objet d'une attestation annuelle ainsi que d'une attestation finale à l'issue des trois ans. La formation validée permet aux participants médecins qui le souhaitent de faire la démarche d'obtention d'une certification en médecine anthroposophique selon les critères internationaux de l'IVAA (Fédération Internationale des Associations Médicales Anthroposophiques).

Cette certification nécessite :

- une formation médicale universitaire validée et l'inscription à l'Ordre national des médecins,
- la formation validée,
- un accompagnement clinique de deux années validées par un tuteur, médecin expérimenté en médecine anthroposophique
- la rédaction et la présentation validées de deux cas cliniques.

**Important :** l'IFEMA valide la formation sur trois ans, le tutorat et la présentation des deux cas cliniques, tandis que la certification (*international certification anthroposophic physician*) est attribuée par une instance internationale indépendante (informations sur demande).

## PROGRAMME DU CURSUS

<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<i>bloc 1</i> <b>Polarité – tripartition – les quatre éléments constitutifs</b>
	<i>bloc 2</i> <b>Développement de l'être humain – biographie et psychopathologie</b>
	<i>bloc 3</i> <b>Diagnostic et médicaments des éléments constitutifs</b>
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<i>bloc 1</i> <b>Bases de la botanique – processus pharmaceutiques</b>
	<i>bloc 2</i> <b>Les 7 métaux</b>
	<i>journée 1</i> <b>Cardiologie</b>
	<i>journée 2</i> <b>Gastroentérologie</b>
	<i>journée 3</i> <b>Infectiologie (voies aériennes - ORL)</b>
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	<i>bloc 1</i> <b>Neuropsychiatrie</b>
	<i>bloc 2</i> <b>Gynécologie – obstétrique – pédiatrie</b>
	<i>journée 1</i> <b>Rhumatologie</b>
	<i>journée 2</i> <b>Métabolisme – thyroïde</b>
	<i>journée 3</i> <b>Dermatologie</b>
<b>4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années</b>	<b>Tutorat et journées de formation continue</b> <b>Certification optionnelle</b>

### Pour plus d'information

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2  
contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97 - Site web : [www.ifema.fr](http://www.ifema.fr)

## PREMIERE ANNEE : DATES DE FORMATION

du 30.03 au 01.04.2017

**Polarité**  
**Tripartition**  
**Les quatre éléments constitutifs**  
**Peinture thérapeutique**

du 08.06 au 10.06.2017

**Développement de l'être humain**  
**Biographie et psychopathologie**

du 12.10 au 14.10.2017

**Diagnostic et médicaments des éléments constitutifs**  
**Eurythmie thérapeutique**

### HORAIRES

Accueil le jeudi à 8h 30, début de la formation à 9h. Fin du séminaire de formation le samedi à 17h.  
L'assiduité est requise pour les modules de formation qui pourraient avoir lieu le jeudi et le vendredi soir.

### ENSEIGNANTS

Dr Jean Chazarenc : *médecin généraliste*

Dr Alain Fréby : *médecin généraliste*

Dr Christian Latriche : *médecin généraliste*

Yolande Marx : *eurythmie thérapeutique*

Michèle Saidi : *peinture thérapeutique*

## CONDITIONS GENERALES

### CHAMP D'APPLICATION

Toute demande d'inscription à une formation de l'IFEMA implique l'acceptation des présentes conditions générales.

### DOCUMENTS

L'IFEMA fournit au participant des factures acquittées en fonction des dates d'encaissement des chèques.

Pour les formations à l'année, l'IFEMA fournit au participant une attestation de participation à la formation à l'issue de celle-ci.

### TARIFS - FACTURATION - RÈGLEMENT

Les tarifs sont indiqués TTC sur le bulletin d'inscription.

Les journées de formation isolées sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la formation.

Les formations sur trois ans sont réglables pour l'année et éventuellement réglables en plusieurs chèques signés et datés de la date de la demande d'inscription. Les modalités sont précisées sur le bulletin d'inscription. En cas de chèque unique, celui-ci est encaissé à la date du premier jour de formation. Les chèques multiples sont encaissés à plusieurs dates échelonnées sur la période de formation indiquées sur le bulletin d'inscription ; le premier chèque est encaissé le jour de la première journée de formation. Les séminaires de plusieurs jours sont réglables en un seul chèque, encaissé le jour de la première journée. Chaque chèque donne lieu à l'établissement d'une facture acquittée émise le jour de l'encaissement du chèque.

### INSCRIPTION

Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet sont considérées. L'inscription est effective à la réception du bulletin d'inscription accompagné du ou des chèques. Les chèques post-datés ne sont pas acceptés.

En fonction du type de formation, l'IFEMA peut exiger un justificatif de qualification professionnelle et refuser l'inscription en l'absence de justification satisfaisante.

La date limite d'inscription est indiquée sur le bulletin d'inscription. Passée cette date, l'acceptation de l'inscription est à la discrétion de l'IFEMA.

### ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Compte tenu des obligations auxquelles est astreint l'IFEMA, notamment celles de payer les frais pédagogiques et les frais d'hébergements, les règles suivantes sont appliquées :

#### Annulation totale

Toute demande d'annulation par le participant doit être notifiée par écrit à l'IFEMA.

#### Conditions de remboursement pour chaque année :

- annulation jusqu'à 15 jours avant le début de la formation : remboursement total
- annulation à moins de 15 jours avant le début de la formation : retenue de 300 €

#### Non participation ou annulation en cours d'année par le participant

Toute annulation en cours d'année est totale et définitive pour la durée restant à courir de l'année de formation.

La non participation à une ou plusieurs journées ou à un week-end ne peut donner lieu à aucun remboursement (hormis les conditions particulières ci-dessous).

#### Conditions particulières pour la 1<sup>ère</sup> année :

- annulation jusqu'à 15 jours avant le début du 2<sup>ème</sup> séminaire : retenue de 300 €
- au-delà de cette date (25 mai 2017), la première année est due dans son intégralité, les 2 chèques restants seront encaissés aux dates prévues.

L'IFEMA peut annuler une formation avant son début si les conditions de sa réalisation ne sont pas réunies. Le participant sera prévenu au plus tard 15 jours avant la date prévue de début de la formation.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation et documents pédagogiques éventuellement communiqués aux participants, ainsi que les enregistrements éventuellement autorisés des formations sont destinés à l'usage personnel du participant et restent propriété intellectuelle de l'IFEMA. Ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre des formations de l'IFEMA. Les participants ne sont pas autorisés à les diffuser ni à les transmettre sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, en l'absence d'une autorisation écrite de l'IFEMA.

### RESPONSABILITÉ

L'IFEMA et ses intervenants déclinent toute responsabilité envers les conséquences de prescriptions et actes médicaux effectués par les participants aux formations.

### CONFIDENTIALITÉ

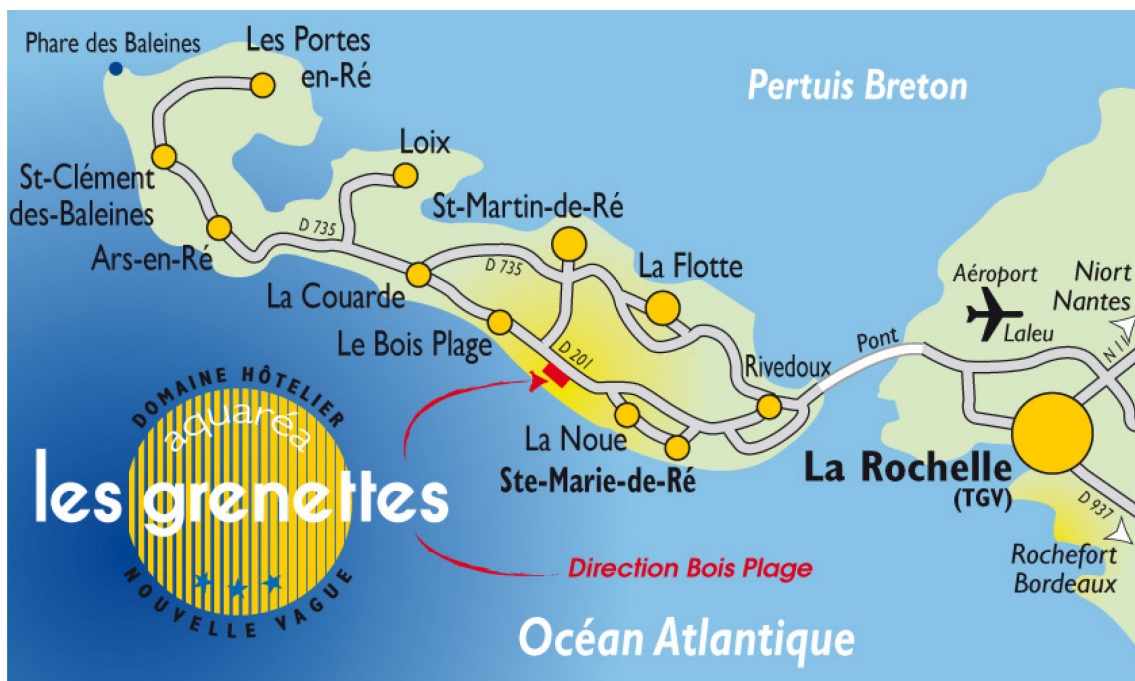
L'IFEMA s'engage à traiter comme confidentiel tout document ou toute information personnelle concernant le participant, à n'en faire usage que dans le cadre des formations de l'IFEMA et à ne les communiquer à quiconque y compris à d'autres participants aux mêmes formations qu'avec l'accord écrit du participant.

### DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse est la seule compétente pour régler le litige.

## LIEU DE FORMATION

Domaine hôtelier les Grenettes  
Route de l'Ermitage 17740 Sainte-Marie-de-Ré  
05 46 30 22 47 - <http://www.hotel-les-grenettes.com>



### ACCES

#### VOITURE

Autoroute A10 et RN 11 - Après le pont de l'île de Ré,

1<sup>er</sup> rond-point : Prendre l'itinéraire sud de l'île, suivre la RD 201 (longer la piste cyclable)

2<sup>ème</sup> rond-point : Direction Le Bois Plage sans rentrer dans le village de Ste Marie - La Noue

3<sup>ème</sup> rond-point : Direction Le Bois Plage et à 800 mètres sur la gauche : LES GRENETTES

Depuis Bordeaux : prendre l'A10 direction Paris puis l'A 837 direction la Rochelle. Passer Rivedoux-Plage avant d'arriver à Sainte-Marie-de-Ré.

Coordonnées GPS : latitude : 46.1621173 / longitude : -1.3470584

#### TRAIN

Gare de La Rochelle à 13 km.

Paris à moins de 3 heures par le TGV.

#### AVION

Aéroport de La Rochelle – Ile de Ré à 10 km

#### Pour plus d'information

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2  
contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97 - Site web : [www.ifema.fr](http://www.ifema.fr)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Formation en médecine anthroposophique**  
**REGION OUEST - ILE DE RE - 1<sup>ère</sup> année 2017**

Je soussigné(e) :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tél. .... Portable .....

E-mail \* .....

(\* **Indispensable** : les supports de formation seront envoyés à cette adresse avant chaque journée.)

Profession :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Docteur en médecine | <input type="checkbox"/> Docteur en chirurgie dentaire | <input type="checkbox"/> Docteur vétérinaire                 |
| <input type="checkbox"/> Sage-femme          | <input type="checkbox"/> Docteur en pharmacie          | <input type="checkbox"/> Etudiant en ..... année<br>de ..... |

- Souhaite m'inscrire à la 1<sup>ère</sup> année de formation en médecine anthroposophique**

**INSCRIPTION SANS HEBERGEMENT (déjeuners inclus)**

- Inscription **sans hébergement, déjeuners inclus** : Je verse la totalité de l'inscription, soit **1400 €**, en 3 chèques : 500 €, 500 € et 400 €.

**INSCRIPTION AVEC HEBERGEMENT**

- J'arriverai le jeudi matin.**

- Inscription en **pension complète, chambre simple** : Je verse la totalité de l'inscription, soit **1950 €**, en 3 chèques de 650 €.

- Inscription en **pension complète, chambre en binôme** : Je verse la totalité de l'inscription, soit **1850 €**, en 3 chèques : 650 €, 600 € et 600 €.

Je partage ma chambre avec : .....  
(à préciser impérativement)

- J'ai besoin d'arriver la veille (mercredi) : avec une nuit supplémentaire par séminaire, petit-déjeuner inclus.**

- Inscription en **pension complète, chambre simple, et nuit de la veille incluse** : Je verse la totalité de l'inscription, soit **2150 €**, en 3 chèques de 750 €, 700 € et 700 €.

- Inscription en **pension complète, chambre en binôme, et nuit de la veille (en binôme) incluse** : Je verse la totalité de l'inscription, soit **1995 €**, en 3 chèques : 675 €, 660 € et 660 €.

Je partage ma chambre avec : .....  
(à préciser impérativement)

**REPAS**

- Repas traditionnels     Repas végétarien :     avec poisson     sans poisson

Intolérances : .....

**Merci de bien vouloir dater les chèques du jour de la demande** (ne pas adresser de chèques post-datés). Ils seront encaissés respectivement les 30.03.2017, 08.06.2017 et 12.10.2017.

**REDUCTION DES FRAIS DE FORMATION :**

Les étudiants et internes en médecine, et les médecins installés depuis moins de 3 ans, peuvent faire appel à la Fondation Paul Coroze pour une prise en charge partielle des frais.

Renseignements sur demande à [contact@ifema.fr](mailto:contact@ifema.fr).

**Inscription à retourner par courrier au plus tard le 28 février 2017 à :**

IFEMA - Secrétariat - BP 62102 - 68059 MULHOUSE CEDEX 2  
contact@ifema.fr - Tél. 03 67 26 03 97 - Site web : [www.ifema.fr](http://www.ifema.fr)  
Remboursement ou annulation : voir conditions générales.

**Lu et approuvé, cette page et les conditions générales,  
signature, date :**